

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue  
SANVENSA - Commune

-  
-

## Procès verbal

Le mardi 29 avril 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Suzette CLAPIER.

-

Secrétaire de la séance : Sabine LAFON

**Présents** : Jean-Pierre CHAMBERT, Suzette CLAPIER, Nadine DODEMAN, Jean-Pierre FABRE, Sophie GERMAIN, Sabine LAFON, Gilles LAGARRIGUE, Justine MAILHE, Cindy PETITJEAN, Yves ROTTE, Christian VALIERE, Sébastien XAVIER

**Représentés** : Dimitri BERTHELIN représenté par Suzette CLAPIER, Laurent DELPERIE représenté par Jean-Pierre CHAMBERT

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

- Marché travaux réhabilitation cantine / garderie / chaufferie mutualisée / rénovation logement : résultat consultation lot 9 - plomberie chauffage suite à relance du marché.

### Délibérations du conseil :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 11/03/2025

2. REHABILITATION DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE/ CHAUFFERIE CENTRALE / TRAITEMENT AIR DE L ECOLE / RENOVATION LOGEMENT : RESULTAT CONSULTATION LOT 9 SUITE RELANCE DU MARCHE (N° DE\_017\_2025BIS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,  
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2152-1, R2152-6, R2152-7, R2185-1 et R2185-2,

Vu la délibération n°2024\_022 du 11 juin 2024 portant validation du marché de travaux rénovations énergétiques : cantine/garderie, école/logement et chaufferie,

Vu la délibération n°2024-026 du 03 juillet 2024 portant validation du marché de travaux rénovations énergétiques : cantine/garderie, école/logement et chaufferie : validation après relance,

Vu la délibération n°007-2025 du 11 mars 2025 portant déclaration sans suite de la procédure de consultation du lot 9 plomberie sanitaire chauffage faisant suite à la résiliation du contrat de marché à l'initiative de l'entreprise Perna,

Considérant qu'il y a lieu de relancer la consultation pour permettre la poursuite des travaux en cours :

La consultation a été relancée en marché à procédure adaptée :

- La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 14 avril 2025 à 12h00 sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com),
- 4 entreprises ont remis leurs offres dans les délais impartis par voie dématérialisée,
- les 3 premiers candidats du premier classement ont été invités à reformuler leurs propositions chiffrées par voie dématérialisée dans le cadre de la négociation prévue à l'article 4 du règlement de la consultation, avant le mardi 22 avril à 12h00.

Considérant que toutes les formalités relatives à la relance de la passation du marché ont bien été respectées;  
Considérant le rapport d'analyse des offres validé par la Commission MAPA réunie ce jour, le mardi 29 avril 2025, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise LAUMOND Pierre - Villefranche de Rouergue (12) pour un montant HT de 286 144.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de suivre la proposition de Madame le Maire et de valider l'offre de l'entreprise LAUMOND Pierre située à Villefranche de Rouergue (12) pour un montant HT de 286 144.15 €,
- autorise Madame le Maire à engager les procédures et signer les documents afférents au présent marché,
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif principal 2025.

Délibération : adoptée

### 3. Divers :

- Discussion autour du projet d'harmonisation de la compétence voirie engagé par OAC.

Suzette CLAPIER  
Président de séance

Sabine LAFON  
Secrétaire de séance

